

construit pour deux petits chevaux. Je vous envoie des échantillons de filasse préparé par cette machine. L'échantillon de filasse de chanvre montre que les fibres ont été complètement dépouillées de chenovotto sans que les brins aient été cassés, bien que les tiges fussent présentées à l'action de la brayouse dans toute leur longueur. On a ainsi préparé 10 livres de filasse par heure de travail, et l'échantillon que je vous envoie donne une idée très-exacte de la perfection de l'opération. Nous avons également brayé du lin et après un travail de deux heures bien employées, nous avons terminé un lot de lin, préalablement soumis à un bon rouissage, et produit dans le comté des Deux-Montagnes, qui nous a donné 28 livres de filasse d'excellente qualité, ainsi que vous pourrez-en juger par l'échantillon No. 1 que je vous envoie. Cette récolte sur 60 perches de terre ou-six-dixièmes d'arpent donna un produit total de 184 livres de fibre, dont .92 livres prêtes pour le métier, la balance étant de l'étoffe, plus .9-minots de graine. La semence employée était de la graine de lin du pays, mais le produit très-satisfaisant ne reçut pas les manipulations convenables. Le battage ne se fit qu'à près le rouissage et chaque coup de fléau non seulement brisait les tiges dans le tiers de leur longueur mais encore les enchevrêtrait entre elles, de manière à rendre le brayage très-difficile et à augmenter la proportion d'étoffe. L'autre échantillon a été produit sur mon exploitation. Le semis fait, avec de la graine importée, le 19 mai, donna une magnifique récolte la première semaine de Septembre. Le battage s'opéra en frappant les tiges dans une large boîte, de manière à ne pas briser les fibres et à ne pas les mélanger entre elles. Mis en bottes de 10 pouces de diamètre, le lin fut ensuite immergé dans un étang d'eau douce et claire pendant cinq jours, puis étendu sur l'herbe jusqu'à dessication complète et enfin emmagasiné. Ce lin donna une moins grande proportion d'étoffe et un brin plus long que celui qui avait subi le rouissage sur champ.

Le chanvre a été cultivé sur le même champ que le lin, la semence obtenue des Etats-Unis fut payée chez Mr. Lyman, Clare & Cie. \$2.80 cents le minot. Le semis a raison de deux minots par arpent s'est fait le même jour que celui du lin. La récolte et le rouissage se sont faits absolument en même temps. La même eau a été employée, en un mot, les façons données aux deux récoltes ont été les mêmes en tous points, le sazelage excepté, qui n'est pas nécessaire au chanvre, si le semis est suffisamment épais et si le sol a été bien nettoyé de mauvaises herbes préalablement. De fait on pourrait recommander le chanvre comme plante étouffante, s'il n'infestait le sol de ses propres graines. A l'époque de la récolte, les plantes mâles étaient en pleine floraison ; les plantes femelles commençaient justement à fleurir. L'échantillon que je vous envoie forme partie du produit.

Je ne suis pas en position d'établir des aujourd'hui les profits que peut donner la culture des plantes textiles au cultivateur canadien, non plus qu'il n'est possible de dire quelles plantes peuvent donner les meilleures résultats. Ces questions dépendent du prix de vente sur

le marché. Aussi me contenterais-je de soumettre à la considération des cultivateurs les faits qui sont à ma connaissance, en leur laissant le soin de déterminer par eux-mêmes ce que peuvent être les profits.

J'ai déjà mentionné que notre société avait offert des prix aux champs de lin les mieux cultivés. Huit furent accordés, le premier pour un champ ayant reçu un demi-minot de graine importée, et qui donne six minots de graine. Une partie de ce champ avait été récoltée avant la formation de la graine. Le second prix fut accordé à un champ ensemencé avec un demi-minot de graine importée et couvrant une superficie de 33 perches ou deux tiers d'arpent. Le produit en graine s'est élevé à 6 minots, dont 5½ furent vendus \$2 le minot. Le demi-minot restant valait peu près moitié prix.

Permettez-moi de vous dire, Monsieur le Rédacteur, qu'après avoir visité tous les champs ayant mérité des prix, pendant que les récoltes étaient sur pied, je suis persuadé qu'il n'y avait pas une différence de deux minots sur le produit en graine par arpent. Pour le produit en lin il a dû varier de 300 à 400 livres. Plus tard je serai en mesure de donner des chiffres plus exacts.

Je n'hésite pas à dire que la culture des plantes textiles peut donner des profits considérables aux cultivateurs canadiens, notre sol et notre climat se prêtant bien aux exigences de ces plantes. Je ne vois pas pourquoi nous compterions sur les Etats Confédérés pour nous fournir la matière première d'un foulard d'articles manufacturés, qui ne pourraient que gagner beaucoup par une substitution du lin, produit par nous-mêmes, au coton importé à grand frais de l'étranger.

Tels sont, Monsieur le Rédacteur, les quelques faits que je désire soumettre à la considération des lecteurs de la "Revue Agricole." Les échantillons que je vous envoie trouveront, j'espère, une place au Dépôt Agricole Provinciale, où ils pourront attirer l'attention de vos nombreux visiteurs et engager les cultivateurs du pays à entreprendre sur une grande échelle la culture des plantes textiles.

Agréez, etc., etc., WILLIAM BOA.

St. Laurent, Comté de Jacques Cartier.  
Traduit de l'Anglais.

#### SOCIETE D'AGRICULTURE DU COMTE DE CHATEAUGUAY.

Les Canadiens-Français du comté de Châteauguay se sont signalés depuis quelques années, par les progrès tout-à-fait surprenants qu'ils ont faits dans l'agriculture. Dans les différents concours, parties de labour, expositions des produits, ils ont fait voir qu'ils prenaient largement leur part parmi ceux d'origine étrangère. Composant la grande majorité du comté, ils étaient cependant tenus en échec par la Société d'Agriculture, qui se trouvait sous la direction des Ecossais résidant dans le haut du comté, depuis la séparation du comté de Châteauguay d'avec celui de Huntingdon. Les présidents et autres officiers de la Société étaient invariablement choisis parmi ceux de cette race, dont ils ne comprenaient pas la langue, et dont ils pouvaient rarement obtenir justice. Dans cet état de choses, plutôt que